

Reçu à titre de dons à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Objet :

Encourager l'utilisation du vélo comme mode de déplacement urbain, et d'une façon générale, tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

En tant que : association agréée de protection de l'environnement (article L 141.1 du Code de l'Environnement).

Bénéficiaire des versements : association ROUE LIBRE

58 rue Fodéré 73000 Chambéry

Informations sur le donateur

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville :

E-Mail [OBLIGATOIRE] : Tél. (facultatif) :

Informations sur le don :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre de dons et versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de :

[][][][][][] Euros

Somme en toute lettres :

Date du versement ou du don : [][][][][][][][][][][][]

Forme du don :

Numéraire Autres⁽¹⁾

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèce Chèque Virement ou prélèvement

⁽¹⁾ Abandon de revenus, frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.



**Pour
promouvoir
les déplacements
à vélo en ville...
adhérez à
Roue Libre**